



MAIRIE de COLLEVILLE
41, rue de l'Église
76400 COLLEVILLE
02.35.28.08.94 – mairie@colleville.net



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Colleville le 29/03/2024

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion qui se tiendra à la Mairie de Colleville le :

Lundi 8 avril 2024 à 20h30

ORDRE DU JOUR :

I/ Délibérations :

- 14-2024 : Vote du Compte de Gestion 2023 du Budget Principal (916)
- 15-2024 : Vote du Compte de Gestion 2023 du Budget « Logements Sociaux »(917)
- 16-2024 : Vote du Compte Administratif 2023 du Budget Principal (916)
- 17-2024 : Vote du Compte Administratif 2023 du Budget « Logements Sociaux » (917)
- 18-2024 : Proposition d'affectation du résultat 2023 du Budget Principal (916) et intégration du Budget « Logements Sociaux » (917)
- 19-2024 : Budget Principal (916): Présentation et vote du budget principal 2024
- 20-2024 : Vote des taux d'imposition des contributions directes 2024
- 21-2024 : Subventions pour l'année 2024
- 22-2024 : Entretien des espaces verts- Terrain de football, salles de la gare/polyvalente et voie verte.
- 23-2024 : Tarif du repas de la cantine pour les enfants confiés à des assistants familiaux.
- 24-2024 : Vente parcelle cadastrée A 1113 de la cour de la sucrerie M PELE
- 25-2024 : FUNBOAT- Etude du prix de location des parcelles cadastrées B 258 et partiellement B 367 du côté de la berge de l'étang.

II/Questions Diverses :

III/Bilan des projets et travaux en cours

IV/Informations sur les dossiers en cours :

- Vie communautaire
 - *Création d'un logement au-dessus de la mairie et déplacement des activités de la Musicole*
 - *Salle de la gare : Réduction de la surface animation et création de 2 box à destination de la location*
- Retour d'information des commissions extérieures
- Retour d'informations des commissions internes

V/Divers :

Votre présence est vivement souhaitée.

Un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner pouvoir écrit à un autre conseiller municipal de son choix, de voter en son nom.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, cher (e) collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
T. DUPREY

Le Maire demande au Conseil de voter le compte de gestion 2023 du budget principal, présenté par la trésorerie dont les chiffres sont identiques à notre comptabilité.

● **Budget Principal**

Fonctionnement		investissement	
Dépenses =	601 250.96	Dépenses =	151 215.46
Recettes =	695 870.89	Recettes =	46 822.26
Soit un excédent 2023 de + 94 619.93		Soit un déficit 2023 de - 104 393.20	
Report 2022	+ 147 986.33	Report 2022	+ 272 382.78
Résultat 2023	+ 242 606.26	Résultat 2023	+ 167 989.58
Soit un résultat de clôture de + 410 595.84			

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

Mme S.LACHERAY informe que bientôt le compte de gestion et le compte administratif seront remplacés au 1^{er} janvier 2026 par le CFU (Compte Financier Unique) qui est un document commun de l'ordonnateur et du comptable. Et cela afin de favoriser la lisibilité des informations financières et d'améliorer la qualité des comptes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **VOTE le compte de gestion 2023 de la trésorerie du budget principal.**

Délibération N° 15-2024 : Vote du Compte de Gestion 2023 du budget annexe Logements Sociaux (917)

Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 8 Procurations : 2 Votants : 10

Rapporteur : Mme S.LACHERAY

Mme S.LACHERAY présente le compte de gestion 2023 du budget annexe logements sociaux.

Le Maire demande au Conseil de voter le compte de gestion du budget annexe logements sociaux, présenté par la trésorerie dont les chiffres sont identiques à notre comptabilité.

● **Budget Annexe : Logements Sociaux**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses =	4 092.45	Dépenses =	18 024.30
Recettes =	32 457.52	Recettes =	27 130.04
Soit un excédent 2023 de + 28 365.07		Soit un excédent 2023 de + 9 105.74	
Report 2022	0	Report 2022	- 31 378.82

Résultat 2023 +28 365.07	Résultat 2023 - 22 273.08
Soit un résultat de clôture de + 6 091.99	

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

Mme S.LACHERAY rappelle au conseil municipal que le budget annexe « Logements sociaux » est clôturé depuis le 31/12/2023 car il n'y avait plus d'intérêt à le conserver. En 2024 il n'y a donc plus qu'un budget. Les emprunts de ce budget annexe vont donc être intégrés dans le budget principal de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **VOTE le compte de gestion de la trésorerie du budget annexe Logements Sociaux.**

Délibération N° 16-2024 : Vote du compte administratif du budget principal 2023

Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 8 Procurations : 1 Votants : 8=7+procuration

Rapporteur : Mme A.OLIVIER/Mme S.LACHERAY

Le Maire cède la présidence à la doyenne d'âge, Mme Arlette OLIVIER pour présenter le compte administratif 2023 du Budget Principal. Le Maire quitte la salle

Mme S.LACHERAY présente le compte Administratif 2023 du budget principal.

● Budget Principal

Fonctionnement		investissement	
Dépenses =	601 250.96	Dépenses =	151 215.46
Recettes =	695 870.89	Recettes =	46 822.26
Soit un excédent 2023 de + 94 619.93		Soit un déficit 2023 de - 104 393.20	
Report 2022	+ 147 986.33	Report 2022	+ 272 382.78
Résultat 2023	+ 242 606.26	Résultat 2023	+ 167 989.58
Soit un résultat de clôture de + 410 595.84			

La Présidente propose de voter le compte administratif 2023 du Budget Principal.

Le débat s'engage.

Mme S.LACHERAY informe le conseil que les recettes diminuent et qu'il est donc important de réduire les dépenses de fonctionnement pour rétablir un équilibre plus confortable et de permettre des investissements futurs sans se démunir de biens communaux.

Elle indique également que certaines factures de 2023 ont été réglées sur le budget 2024 du fait de leur réception tardive comme l'entretien des espaces verts par un prestataire, le colis des anciens, ...

La facture des travaux d'investissement de la route du Torp, du SDE76 pour la somme de 34 000 €, devrait être réceptionnée cette année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **VOTE le compte administratif 2023 du Budget Principal.**

Délibération N° 17-2024 : Vote du compte administratif du budget annexe Logements sociaux 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Rapporteur : Mme A.OLIVIER/Mme S.LACHERAY

Le Maire cède la présidence à la doyenne d'âge, Mme Arlette OLIVIER pour présenter le compte administratif 2023, du Budget annexe Logements Sociaux. Le Maire quitte la salle

Mme S.LACHERAY présente le compte Administratif 2023 du budget principal.

● Budget Annexe : Logements Sociaux

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses =	4 092.45	Dépenses =	18 024.30
Recettes =	32 457.52	Recettes =	27 130.04
Soit un excédent 2023 de	+ 28 365.07	Soit un excédent 2023 de	+ 9 105.74
Report 2022	0	Report 2022	- 31 378.82
Résultat 2023	+28 365.07	Résultat 2023	- 22 273.08
Soit un résultat de clôture de + 6 091.99			

La Présidente propose de voter le compte administratif Budget annexe Logements sociaux 2023.

Le débat s'engage.

Mme S.LACHERAY rappelle que pour le fonctionnement, les recettes proviennent exclusivement des loyers perçus par la commune, le peu de dépenses sont celles allouées en début d'année à l'achat de matériels pour l'entretien des logements et que les autres dépenses ont été mandatées sur le BP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **VOTE le compte administratif Budget annexe Logements sociaux 2023.**

Délibération N° 18-2024 : Proposition d'affectation des résultats 2023 du budget principal

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 8

Procurations : 2

Votants : 10

Rapporteur : Mme S.LACHERAY

Mme S.LACHERAY présente la proposition d'affectation des résultats 2023 du budget principal.

Le Maire propose d'affecter les résultats suivant le tableau ci-après :

BUDGET PRINCIPAL avec intégration du budget annexe « logements sociaux » suite à sa clôture au 31/12/2023

Un excédent de fonctionnement global de :	+270 971.33	(+ 242 606.26BP + 28 365.07 LS)
	Solde d'exécution d'investissement	
- Excédent ou déficit d'investissement de clôture A	+ 145 716.50	(+167 989.58BP et -22 273.08 LS)

(=excédent ou déficit d'investissement de l'exercice +
Excédent ou déficit d'investissement reporté)

- Restes à Réaliser Investissement - Recettes	B	
- Dépenses	C	28 700

Excédent de financement A+B-C **+ 117 016.50**

Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;
- un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses.

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

☞ En priorité

- à la couverture du besoin de financement **C/1068**

☞ Pour le solde soit

- à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 **+ 270 971.33 €**

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

Mme S.LACHERAY rappelle que les Restes à Réaliser pour le montant de 28 700€ permettent le paiement des factures d'investissement engagées en 2023 et à régler en début d'année 2024.

M P.BRUMARD demande lui demande si la situation budgétaire de la commune s'améliore.

Mme S.LACHERAY indique que les dépenses de fonctionnement sont inférieures en 2023 qu'en 2022 et indique qu'il faut capitaliser notamment pour les travaux d'aménagement des carrefours et du centre du village pour permettre l'inscription de cette dépense au budget 2025.

Le taux d'endettement va un peu s'élever puisque les emprunts du Budget Annexe vont être intégrer dans le budget principal mais en contrepartie les loyers vont venir approvisionner les recettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **VOTE les affectations des résultats 2023.**

Délibération N° 19-2024 : Présentation et vote du budget principal 2024

Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 9 Procurations : 2 Votants : 11

Mme M.BROCHET prend place à 21h21

Rapporteur : Mme S.LACHERAY

Madame LACHERAY présente le budget principal 2024 proposé

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

Mme S.LACHERAY présente les lignes budgétaires.

Pour le fonctionnement :

- Dépenses significatives :
 - o Les charges du personnel représentent 40% des dépenses de fonctionnement du budget principal : 380 400 €.
 - o Prévision d'une somme plus importante pour les dépenses d'énergie/gaz/eau du fait des augmentations attendues : 76 000 €.
 - o Travaux de voirie, entretien voirie, matériels, maintenance, petit équipement : 60 000€
 - o Doublement de l'entretien des espaces verts des salles et du terrain de football, car une facture de 2023 de prestations de services a été réglée sur 2024 en plus de celle de 2024 : 16 000€
 - o Taxes foncières : 20 000€
 - o Intérêts des emprunts : 15 600€
 - o Subventions aux associations : 8 000€
 - o Virements aux budgets investissement : 50 161 .50€
- Recettes significatives :
 - o Excédent de fonctionnement reporté : 270 971.33€
 - o Impôts et taxes :
 1. Contributions directes : 160 000€
 2. Dotations, taxes foncières, solidarité, compensation : 170 000€
 3. Fonds de péréquation : 29 000€
 - o Revenus des immeubles : 160 000€

Pour l'investissement :

- Dépenses significatives :
 - o Remboursements du capital des emprunts : 81 480€
 - o Versement rente : 2 900€
 - o Opérations diverses principales (voirie, sécurisation, réserve incendie, réhabilitation, mise en conformité) : 76 000€
- Recettes – opérations financières :
 - o Virement de la section de fonctionnement : 50 161 .50€
 - o FCTVA : 6 000€
 - o Taxe aménagement : 5 000€
 - o Excédent d'investissement : 146 716.50€
 - o Subvention DETR/Département/Etat : 24 502€

M T.DUPREY indique que :

- les réserves incendie doivent être nettoyées deux fois /an et qu'il risque d'y avoir un problème de manque d'eau suite aux différentes sécheresses pour les pompes raccordées à la rivière. De même qu'il faudra prévoir une défense incendie sur le Hameau de Vattecrit avec un parking.
- de la nécessité de procéder à la mise en conformité et à la réfection de nombreux logements du parc locatif ainsi que les fenêtres du rez-de-chaussée des anciens bureaux de la sucrerie loués à l'auto-école.
-

Elle indique qu'il faut penser comme les ménages et qu'il faut apprendre à moins dépenser. Les dotations et subventions de l'état arrivent au fur et à mesure de l'année et qu'il est important de prendre cette notion en compte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **VOTE le budget principal 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :**
 - o **Fonctionnement - dépenses/recettes : 897 357.33 €**
 - o **Investissement - dépenses/recettes : 236 380 €**
- **AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.**

Délibération N° 20-2024 : Vote des taux d'impositions des contributions directes 2024

Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 9 Procurations : 2 Votants : 11

Rapporteur : Mme S.LACHERAY

Au vu de l'augmentation réalisée en 2021, et vu la situation actuelle globale, le conseil décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour cette année 2024.

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

M D.HEBERT et Mme S.LACHERAY indiquent que l'ordre des questions devra être revu l'année prochaine afin que le vote des taux d'impositions des contributions directes soit vu avant le vote du budget principal.

M D.HEBERT informe le conseil que ces taux sont déjà élevés.

MP.BRUMARD donne quelques exemples de taux des communes avoisinantes afin de comparer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE de laisser les taux d'imposition au même montant qu'en 2021 à savoir :**

Foncier Bâti :	44.84%
Foncier non bâti :	45.10%
T.H :	9.68%

Délibération N° 21-2024 : SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2024

Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 9 Procurations : 2 Votants : 11

Rapporteur : M le Maire

Monsieur le Maire propose au conseil le tableau de versement des subventions pour l'année 2024.

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

M D.HEBERT et Mme S.LACHERAY indiquent que l'ordre des questions devra être revu l'année prochaine afin que le vote des subventions soit vu avant le vote du budget principal.

Le débat s'engage vers l'association des « anciens combattants ».

M T.DUPREY indique que cette association voit son nombre d'adhérents diminuer et qu'ils cherchent un « Porte-drapeau » entre 25/50 ans pour le 8 mai et le 11 novembre sans succès jusqu'à présent.

Il informe également le conseil que la subvention équivaut à 50€/membre et qu'un rattrapage a été effectué en 2023 sur les trois années précédents suite à un problème de compte bancaire.

Il remarque également que les jeunes se désintéressent de ces cérémonies alors que le devoir de mémoire reste primordial pour les futures générations.

M D.HEBERT précise que les anciens combattants ont un devoir de transmettre la mémoire.

Mme M.BROCHET trouve que cela reste trop militaire et que d'autres moyens existent pour faire passer le message.

M T.DUPREY pense à faire un geste envers cette association en offrant un drapeau.

Le débat s'engage sur l'association « la Musicole ».

M T.DUPREY rappelle que le versement d'une aide financière aux adhérents collevillais de « la Musicole » est effectué régulièrement.

Le débat s'engage sur des questions plus générales

MS.DENEUVE s'interroge quant à la logique du versement de ces subventions. Ne faut-il pas mieux que les associations déposent en mairie un projet pour obtenir une subvention ainsi que les bilans financiers ?

M P.BRUMARD est sollicité par le conseil pour savoir si des besoins spécifiques des associations sont identifiés

M P.BRUMARD indique que les subventions servent principalement aux dépenses de fonctionnement des associations.

M D.HEBERT indique que deux associations n'ont pas perçues leur subvention car les membres n'ont pas fourni un numéro de SIRET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **VALIDE le tableau rectifié suivant pour 2024:**

ASSOCIATIONS COMMUNALES Compte 6574

	2023	2024
A.S.C.A	1800	1800
Comité des Fêtes	1100	1100
Coopérative scolaire	400	400
Club de la Vallée	700	700
Anciens Combattants	550	550
Club Evasion	200	200
Colleville solidarité	300	300
Les Amis de l'Ecole	200	200
Fils en Kohli	100	100
Musicole	150	150
TOTAL	5500	5500

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
Compte 6574

	2023	2024
ACOMAD	50	50
Résidence les pâquerettes	50	50
sauvegarde de la Faune (C.H.E.N.E.)	35	35
TOTAL	135	135

GENEROSITE PUBLIQUE **Compte 6574**

	2023	2024
Croix Rouge	100	100
Comité Dept, De La Ligue contre le cancer	100	100
Association Région, Cardio, Hte Normandie	100	100
PAIO	100	100
A.P.A.E.I.	0	0
A.F.M. (myopathie)	100	100
France Adot 76 (don d'organes)	100	100
Secours Populaire Fécamp	100	100
Resto du Cœur	100	100
UNICEF	60	60
Imprévus	85	85
TOTAL	945	945

TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS

6580	6580
-------------	-------------

- ASSOCIATIONS COMMUNALES :	5500€
- ASSOCIATIONS HORS COMMUNE :	135€
- GENEROSITE PUBLIQUE :	945€

Pour un total de 6580€

Délibération N° 22-2024 : Entretien des espaces verts- Terrain de football, salles de la gare et polyvalente et voie verte

Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 9 Procurations : 2 Votants : 11

Rapporteur : M le Maire

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal du devis reçu de l'entreprise Raphaël DORE de Valmont concernant l'entretien des espaces verts, comprenant :

- L'entretien du terrain de foot,
- L'entretien de la Salle des fêtes,
- L'entretien de la Salle de la Gare,
- L'entretien du terrain « voie verte ».

La proposition comprend : la mise à disposition du personnel et du matériel nécessaire à la bonne réalisation du chantier, la tonte de toutes les surfaces données, le débroussaillage des bordures et pied de clôture, le fauchage des talus, le ramassage et l'évacuation de tous déchets verts, nettoyage et finition pour un montant H.T. de 6 250,00 euros soit 7 500,00 euros TTC.

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

Les conseillers constatent que les terrains sont bien entretenus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***ACCEPTE le devis de l'entreprise DORE pour un montant de 7 500,00 euros TTC.***
- ***INSCRIT la dépense sur le budget principal 2024***
- ***AUTORISE le maire à signer l'acte relatif à ce dossier.***

Délibération N° 23-2024 : Tarif du repas de cantine des enfants confiés à des assistants familiaux

Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 9 Procurations : 2 Votants : 11

Rapporteur : M le Maire/ Mme M.BROCHET

Le Maire informe le conseil avoir reçu une demande du Département afin d'appliquer un tarif préférentiel pour les repas de la cantine scolaire pour les enfants confiés à des assistants familiaux

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

Mme M.BROCHET, référente Aide Sociale de la commune, s'étonne de cette demande et informe le conseil que dans le cadre du RGPD, les identités des familles et des enfants placés ne nous seront pas communiquées.

M D.HEBERT rappelle le tarif des repas de la cantine et l'ensemble du conseil constate que ce tarif est très raisonnable.

M T.DUPREY informe ne pas avoir eu de demande à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***DECIDE de ne pas appliquer de tarif préférentiel concernant les repas de la cantine scolaire pour les enfants confiés aux assistants familiaux. Toutefois toute demande sera examinée au cas par cas.***

Délibération N° 24-2024 : Vente parcelle cadastrée A 1114 de la cour de la sucrerie

Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 9 Procurations : 2 Votants : 11

Rapporteur : M Le Maire

Le Maire informe le conseil avoir reçu une proposition d'acquisition de la parcelle A 1114 de la cour de la sucrerie pour y effectuer des travaux de transformation de bateaux en hébergement de loisirs. (caloge)

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

M T.DUPREY indique que le demandeur s'installerait en son propre nom, qu'il est d'accord sur un montant de vente d'environ 26 000€ et qu'il compte utiliser cette cour comme une vitrine de son travail du fait du passage de la Véloroute.

M J.M.RENAULT pense que cela serait une erreur que de vendre cette parcelle et pense que la location serait un moyen plus judicieux de garder la main sur cette vitrine. Il indique que la commune avec le Département ont réussi un aménagement valorisant et sympathique de cette ancienne industrie et qu'en cas de vente, si l'activité ne fonctionnait pas, le demandeur pourrait revendre et la commune n'aurait plus aucune maîtrise d'un lieu stratégique de la commune. De plus, il pense que si un jour, les silos n'existent plus, les parcelles deviendront constructibles.

Mme A.OLIVIER s'en inquiète également.

M T.DUPREY indique qu'il est effectivement partagé par ce problème de maîtrise mais souligne également que la commune a des besoins de financements.

Il indique également que le tronçon de la Véloroute du Lin devrait être inauguré courant mai avec l'abri multi activités avec Monsieur Alain BAZILLE.

M J.M.RENAULT propose plutôt la vente du bois communal qui demande d'importants moyens financiers pour le sécuriser et l'entretenir et indique que maintenant, au vu de l'aménagement des étangs, les promeneurs doivent être orientés vers ce site.

M T.DUPREY indique que le montant demandé en 2022 pour l'élagage était de 6000€ et qu'il y a bien plus de travail pour le remettre en état suite à la tempête CIARAN. Il indique avoir vu quelques familles se promener dans le bois malgré l'interdiction d'accès

M J.M.RENAULT demande l'installation de grands panneaux aux différentes entrées du bois pour que l'interdiction d'accès soit bien visible.

M S.DENEUVE demande si le terrain avait été borné et indique qu'en cas de location un bail devra être prévu auprès d'un professionnel.

M T.DUPREY répond par l'affirmative et demande un tour de table pour que les membres s'expriment :

VENTE	NON VENTE	ABSTENTION
Mme S.LACHERAY	M J.M.RENAULT	M T.DUPREY
Mme A.OLIVIER		Mme M.BROCHET
M S.DENEUVE		M P.BRUMARD
M R.DESCHAMPS		M D.HEBERT
		M P.VAUCHEL
		Mme C.LEWIN

M S.DENEUVE précise qu'il préfère la vente de la parcelle de la cour de la sucrerie à celle du bois.

M J.M.RENAULT préfère favoriser la maîtrise de l'aménagement aux abords de la véloroute.

M T.DUPREY rappelle que le conseil peut se donner un peu de temps pour réfléchir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ ***DECIDE de surseoir***

Délibération N° 25-2024 : FUNBOAT- ETUDE DU PRIX DE LOCATION DES PARCELLES CADASTREES B258 ET PARTIELLEMENT B 367 DU COTE DE LA BERGE DE L'ETANG

Rapporteur : M le Maire

Le Maire informe le conseil avoir reçu une demande de mise à disposition des parcelles B 258 et partiellement la B 367 du côté de la berge de l'étang par les gérants du projet de FUNBOAT

Le Maire vous demande d'en décider

Le débat s'engage.

M T.DUPREY informe que les gérants du FUNBOAT vont déposer un dossier de permis d'aménager en mairie cette semaine sur les conseils du service de l'Urbanisme de l'Agglo Fécamp Caux Littoral.

MT.DUPREY informe avoir demandé des renseignements sur l'établissement d'un bail commercial d'un terrain nu et une estimation d'un montant de location réaliste auprès de l'Office Notariale de Valmont sans retour actuellement.

M S.LACHERAY rappelle que l'ADM peut apporter des conseils quant à la gestion de dossier.

M P.BRUMARD est surpris qu'un permis d'aménager soit suffisant notamment sur les évacuations des eaux usées et s'interroge sur le stationnement des véhicules car il ne faut pas que le parking des salles et des vestiaires/terrain de football soient utilisés par les visiteurs du Funboat. Il rappelle qu'il y a également la présence de pêcheurs sur les étangs.

Mme M.BROCHET ET Mme S.LACHEARY s'inquiètent sur l'augmentation de la circulation sur ces sites.

Mme S.LACHERAY souhaite que le conseil attende le retour de l'urbanisme sur la faisabilité du projet pour prendre des décisions.

M T.DUPREY rappelle que ce projet peut augmenter les recettes de la commune et valoriser les étangs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ ***DECIDE de surseoir***

II/Questions Diverses :

III/Bilan des projets et travaux en cours

IV/Informations sur les dossiers en cours :

- Vie communautaire
 - **Création d'un logement au-dessus de la mairie et déplacement des activités de la musicole**

Rapporteur : M le Maire

M le Maire expose l'idée d'une possible création d'un logement au-dessus de la mairie et demande l'autorisation du conseil pour rencontrer la Présidente de l'association de la Musicole afin de discuter sur la libération du premier étage de la mairie.

- **Salle de la gare : Réduction de la surface animation et création de 2 box à destination de la location**

Rapporteur : M T.DUPREY

M le Maire informe le conseil vouloir réduire la surface de location de la salle pour moitié. La commission des travaux doit se réunir pour y réfléchir.

- **Défibrillateur :**

Rapporteur : M T.DUPREY

M T.DUPREY informe qu'un lien concernant une formation sur l'utilisation du défibrillateur va être envoyé aux membres du conseil.

- Retour d'information des commissions extérieures

- **Fête des randonneurs :**

Rapporteur : M T.DUPREY

M T.DUPREY informe que l'organisation de la Fête des randonneurs se poursuit et que M LE BER a donné son accord quant à l'ouverture au public du château et que M P.RENAULT autorisera l'accès du four à pain.

- Réunion sur le ZA ENR :

Rapporteur : M P.BRUMARD

M P.BRUMARD confirme que les zones communales ont bien été inscrites sur les zones d'accélération des énergies renouvelables auprès de la Préfecture. Les arrêtés seront envoyés en fin d'année.

M T.DUPREY rappelle avoir signé avec la société LUXEL la mise à disposition des terrains le 4 avril et attend maintenant que la SCR procède à l'étalement de la terre au plus tard en septembre 2024 car sinon cela risque de réduire la surface d'installation des panneaux photovoltaïques.

M J.M.RENAULT propose que le Maire fasse établir un devis pour l'étalement au cas où la SCR ne tiendrait pas ses obligations.

M D.HEBERT indique que si la terre est étalée, les panneaux peuvent être installés et cela même s'il y a du béton en dessous.

Mme S.LACHERAY et M D.HEBERT s'inquiète quant à la création de zones humides si la terre n'est pas étalée rapidement car ces zone seraient perdues pour l'installation des panneaux car elles deviendraient des zones protégées en raison de la présence d'espèces protégées (faune et flore).

M T.DUPREY indique avoir des rapports extrêmement transparents avec les deux parties.

○ **Agglo : Schéma de mutualisation : vérification périodique de l'électricité des bâtiments :**

Rapporteur : M T.DUPREY

M T.DUPREY informe avoir reçu de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral d'une proposition de participation à la mutualisation des contrôles électrique des bâtiments communaux afin de bénéficier de tarifs avantageux du fait du nombre de communes adhérentes.

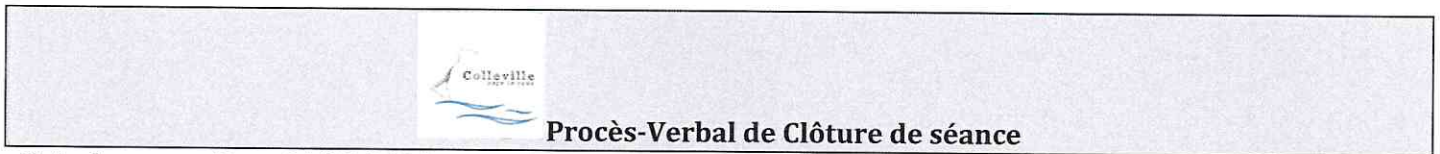
Il rappelle que cette prestation est actuellement effectuée annuellement par la société SOCOTEC.

Le conseil souhaite que la commune participe à la demande de tarification de la prestation.

- Retour d'informations des commissions internes

V/Divers :

La séance est levée à 23h25.



Date de convocation : 14/06/2024

Nombre de membres en exercice : 13 Présents : 10 Procurations : 0 Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 20 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPREY, Maire.

Présent(e) **Mesdames :** **S. LACHERAY ; A. OLIVIER, V. SEBIRE ; C.LEWIN**
Messieurs : **R. DESCHAMPS ; T. DUPREY ; D. HEBERT, P.BRUMARD, S. DENEUVE ; P.VAUCHEL**

Procurations : **a donné procuration à**

Absent(e)s/excusé(e)s : **M. MORVAN-FIERVILLE ; J.M RENAULT ; M. BROCHET**

Monsieur Denis HEBERT est élu secrétaire de séance.

Quorum : 10 présents

Le Maire demande à l'assemblée l'approbation du PV du conseil municipal en date du lundi 08 avril 2024

Remarques/ Commentaires :

Procès-Verbal adopté à l'unanimité.

T. DUPREY
Président de séance

Pascal BRUMARD
Secrétaire de séance du 08/04/2024



M Denis HEBERT
Secrétaire de séance du 20/06/2024

